



INSCRIPTION UCKNEF BASKET

Saison 2024-2025



NOM—Prénom :	Date de Naissance :
--------------	---------------------

Profession de la mère :	Profession du licencié :
Profession du père :	

CATEGORIE	ANNEE DE NAISSANCE	COTISATION	
		Tarif de la licence	Calcul
U7	2018 – 2019	150 €	
U9	2016 – 2017	190 €	
U11	2014 – 2015	225 €	
U13 - U15 - U18 - U21	2004 - 2013	250 €	
SENIORS : SF2-SF3 et SM2-SM3	à partir de 2003	250 €	
LOISIRS	-	120 €	
DIRIGEANT - COACH JOUEUR	-	90 €	
ARBITRE OFFICIEL	-	0 €	
COACH ou ENTRAINEUR NON JOUEUR	-	0 €	

Renouvellement avant le 10 Juillet 2024 (dossier complet)	- 20 €	
Inscription Option Basket au Collège du Sacré-Cœur	+ 75 €	
Mutation (à partir de U15)	+ 60 €	
Montant de l'Assurance si différente de l'option A		
- Option A	0 €	
- Option B	+ 6,27 €	
- Option A + Complémentaire	+ 0,36 €	
- Option B + Complémentaire	+ 6,63 €	
Réduction famille :		
- deuxième inscription	- 20 €	
- troisième inscription	- 35 €	
- quatrième inscription	- 50 €	
Pass'Port (remise du bon ou remise d'un chèque de caution)	- 50 €	
Bon CAF (remise du bon ou remise d'un chèque de caution)	- 45 €	
-10% pour les donateurs et sponsors	-10%	
Je souhaite faire un don à mon club		

TOTAL	
--------------	--

Modes de paiement :

- Virement bancaire - IBAN à saisir : FR76 1558 9569 1403 1357 6234 305 / BIC : CMBFRFR2BXXX

Merci de préciser en libellé le Nom, Prénom et Année de naissance du licencié

- Paiement en ligne via la saisie sur internet de la plateforme FFBB (lien Hello Asso)

- Carte Bancaire

- Espèces

- Chèque (à l'ordre de l'UCKNEF Vannes Basket) :

1 chèque de :

2 chèques de :

3 chèques de :

4 chèques de :

- Chèques Vacances ou Coupons Sport pour un montant de

Validation du dossier après saisie sur internet, retour de cette fiche renseignée et signature de la charte du licencié



CHARTRE DU LICENCIÉ

Préambule : La charte du joueur de l'UCK NEF régit les relations entre l'adhérent et l'ensemble de la vie du club.

Article 1 : Chaque licencié et représentant légal d'un licencié mineur acceptent de respecter le présent règlement en le signant et de s'impliquer dans la vie du club.

Article 2 : Chaque joueur est tenu de participer aux entraînements de son équipe. Un entraîneur est désigné pour chaque entraînement. Les parents doivent s'assurer de sa présence avant de laisser leur enfant dans les salles de sport. En cas d'indisponibilité, le joueur doit prévenir son entraîneur.

La ponctualité est une forme de respect des autres. Chaque joueur s'engage à être présent à l'heure du début de l'entraînement et du match

Article 3 : La présence aux compétitions pour toute la saison est obligatoire et dans un souci de respect des autres membres de l'équipe et du club ; toute absence doit être signalée à l'entraîneur le plus tôt possible.

Les déplacements sont effectués par les parents ou les joueurs selon les plannings établis par le club.

Chaque équipe représente le club et se doit d'avoir un comportement irréprochable à domicile comme à l'extérieur vis-à-vis de son coach, des adversaires, des officiels, des dirigeants et de leurs décisions.

Toute pénalité financière reçue et acquittée par le club, devra être remboursée par le licencié ou son représentant légal.

Tout manquement sera sanctionnable selon les décisions du Comité Directeur ou du Président du club.

Article 4 : Les entraîneurs sont seuls responsables de la composition des équipes en début de saison. Ils peuvent modifier ces équipes en cours de championnat.

Les parents des joueurs et joueuses s'engagent à encourager les équipes du club dans un esprit sportif et de fair-play. Les encouragements sont là pour aider les joueurs sur le terrain.

Article 5 : *Le droit à l'image*

Les photos de vos enfants prises par les responsables de l'association peuvent être utilisées dans le cadre de l'association. Le club se réserve également le droit d'utiliser la base de données pour ses partenaires.

Article 6 : La participation des joueurs et joueuses à l'arbitrage et à la tenue des tables de marque est indispensable et s'inscrit dans l'apprentissage des règles du jeu et de la vie en communauté.

Article 7 : Tout adhérent s'engage à respecter les locaux ainsi que le matériel (panneaux, ballons, maillots, vestiaires ...).

Article 8 : L'UCK NEF basket-ball dégage toute responsabilité en cas de vol ou de perte d'effets personnels.

Article 9 : Chaque adhérent s'engage à régler sa licence en début de saison

Je soussigné _____, licencié du club de l'UCKNEF Vannes Basket, a pris connaissance de la Charte du Licencié et s'engage à la respecter.

Je soussigné _____, parent du licencié _____, a pris connaissance de la Charte du Licencié et s'engage à la respecter.

Fait à :

Signature du Licencié

Signature du représentant légal du Licencié